



04 77 48 77 48  
[www.saint-etienne.fr](http://www.saint-etienne.fr)

ville de  
**Saint-Étienne**  
L'expérience design



**LES RÉSIDENCES  
MUNICIPALES  
POUR PERSONNES  
ÂGÉES**

**DONNER À CHACUN LE CHOIX DE L'HABITAT  
QUI LUI CONVIENT, EN TOUTE SÉCURITÉ**



# ÉDITO

La Ville de Saint-Étienne apporte une attention particulière à la qualité de vie dans l'ensemble des résidences qu'elle gère avec son Centre communal d'action sociale, à l'accueil des personnes et de leurs familles et à l'insertion des résidences dans la vie et l'animation des quartiers.

**Ces résidences s'adaptent aux besoins et aux finances de chacun** : des résidences autonomie, aux établissements conçus pour les personnes dépendantes. **Elles sont toutes animées par un personnel municipal compétent, bienveillant et dévoué** pour que l'adaptation des personnes se déroule dans les meilleures conditions.

C'est une nouvelle étape dans la vie des résidents que la Ville de Saint-Étienne souhaite **la plus douce et agréable possible**.

**Gaël Perdriau**

*Maire de Saint-Étienne*

*Président de Saint-Étienne Métropole*

# DES LIEUX OUVERTS POUR **UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE**



La qualité de vie dans les résidences stéphanoises, gérées par le CCAS constitue une priorité pour les équipes, ainsi, des animateurs interviennent quotidiennement pour favoriser les échanges entre résidents lors d'activités (sorties, maintien en forme, ateliers mémoires, jeux de société...) auxquelles peuvent être conviés les proches. Chacun est libre d'y participer.

Les établissements s'appuient sur un **réseau de bénévoles** très actifs.

Aux horaires d'accueil, les membres de la famille, amis et habitants du quartier sont bienvenus et peuvent prévoir de déjeuner sur place.

Le résident doit se sentir chez lui dans un environnement sécurisé. Ses habitudes et sa liberté de culte sont bien entendu respectées.

Lieux de vie ouverts sur l'extérieur, les résidences municipales mettent en place



de **nombreuses activités intergénérationnelles** en partenariat avec des établissements scolaires et des centres de loisirs. Site pilote, la résidence autonomie des Hortensias partage ses locaux avec une crèche, ce qui permet de favoriser au quotidien les échanges entre générations



# LES ÉTABLISSEMENTS HÉBERGEANT DES PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES (EHPAD)

Les EHPAD sont des établissements médicalisés qui accueillent des personnes âgées de plus de 60 ans en perte d'autonomie.

Ils proposent également des unités de vie protégées (UVP) spécialisées dans l'accueil des personnes désorientées ou atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de pathologie apparentée.

## ACCOMPAGNEMENT MÉDICAL



Entièrement médicalisés, ces établissements disposent d'un personnel qualifié, formé à la prise en charge de personnes dépendantes physiquement et/ou psychologiquement.

Le résident, son représentant ou sa famille sont étroitement associés aux décisions le concernant, dans le respect du projet de vie et de soins individuels définis avec l'équipe.



## HÔTELLERIE - RESTAURATION

### LES CHAMBRES

Les personnes sont accueillies dans des chambres individuelles ou à deux lits, pour couples. Ces chambres sont **meublées** par les résidences et disposent de sonnettes d'appel garantissant une **sécurité permanente**. Pour recréer un univers familial, les résidents peuvent néanmoins apporter des éléments personnels, dans le respect des normes de sécurité en vigueur.

Les chambres sont équipées d'un **lit médicalisé, d'une salle de bain adaptée aux personnes à mobilité réduite et de branchements télévision et téléphone**.

### LA RESTAURATION

- Les résidents bénéficient **d'une restauration traditionnelle** et confectionnée sur place.
- **Les familles et les invités des résidents sont les bienvenus** du lundi au dimanche; la réservation s'effectuant 48 heures à l'avance.

### SERVICES DE BUANDERIE

- Le nettoyage du linge des résidents est **effectué par un prestataire** ainsi que la fourniture et l'entretien du linge plat (draps, serviettes de toilette, gants).

### L'ENTRETIEN

- L'entretien est assuré par l'équipe de la résidence.

# LES RÉSIDENCES AUTONOMIE



Les résidences autonomie accueillent des seniors autonomes **de plus de 60 ans**. Installés en appartement individuel, les locataires bénéficient de **prestations d'hôtellerie, de restauration et d'animation** ainsi que d'une **présence paramédicale adaptée**.

## HÔTELLERIE- RESTAURATION



### LES CHAMBRES

La résidence regroupe des appartements/studios pour personnes seules ou en couple dans un complexe comprenant des espaces collectifs pour la restauration, des moments de détente ou pour rencontrer d'autres résidents.

**Les studios sont équipés d'un coin cuisine, d'une salle de bain intégrée, de branchements télévision et téléphone ainsi que d'une sonnette d'appel en cas d'urgence.**

Pour recréer un univers familial, les locataires aménagent leur studio à leur convenance, dans le respect des normes de sécurité en vigueur.

### LA RESTAURATION

- Une **cuisine traditionnelle confectionnée sur place** est servie au restaurant du lundi au samedi inclus.
- Un **service de trois repas quotidiens** est proposé dans les résidences avec un minimum de 8 jours consécutifs.
- Le tarif est **variable en fonction des revenus**.
- **Les familles et invités sont les bienvenus**; la réservation s'effectuant 48 heures à l'avance.

### SERVICES DE BUANDERIE

- La résidence assure le **nettoyage des draps** une fois par mois.
- L'entretien du linge personnel est à la charge du résident grâce à **des machines à laver à jetons**, mises à disposition et facilement accessibles dans la résidence.

### L'ENTRETIEN

- Le **personnel de la résidence assure l'entretien de tous les espaces collectifs**. Les résidents peuvent faire appel à l'aide-ménagère de leur choix s'ils ne peuvent ou ne souhaitent pas assurer l'entretien dans leur studio.

---

# LA RIVIÈRE, RÉSIDENCE MIXTE



Une résidence mixte accueille des personnes âgées **de plus de 60 ans, valides, dépendantes ou désorientées**.

L'établissement de la Rivière regroupe une section EHPAD, une résidence autonomie et une unité de vie protégée.



# LES ASPECTS PRATIQUES DE LA VIE EN RÉSIDENCE



## CONVENTIONS AVEC DIFFÉRENTS RÉSEAUX DE SOINS

- Le CHU de Saint-Étienne, afin d'organiser la prise en charge des résidents dont l'état nécessite une hospitalisation ou un traitement spécifique.
- L'unité mobile de soins palliatifs du CHU de Saint-Étienne.
- Des organismes d'hospitalisation à domicile.

---

## PARTICIPATION À LA VIE DE LA RÉSIDENCE

Les résidents, par la voix de leurs représentants, participent aux décisions relatives à la vie de leur établissement grâce aux Conseils de la vie sociale, organisés 3 fois par an.

---

## SÉCURITÉ INCENDIE

Pour des raisons de sécurité, il est conseillé de fumer à l'extérieur de l'établissement.

Des exercices de sécurité incendie sont régulièrement organisés.

---

## SUIVI MÉDICAL

Une visite médicale est réalisée au moment de l'entrée. Elle permet de déterminer le type d'hébergement le plus adapté à chacun.

Lors de son séjour, chaque résident conserve le choix de son médecin traitant. Chaque EHPAD dispose d'un médecin coordonnateur et d'un psychologue au service du résident et de son entourage.

En résidence autonomie, les résidents qui en ont besoin doivent recourir aux services de professionnels de santé de leur choix.



# LES CONDITIONS D'ADMISSION

## RETRAIT ET DÉPÔT DES DOSSIERS AU CHOIX :

- À l'Accueil municipal seniors  
Hôtel de Ville
- **Auprès de l'une des 9 mairies de proximité**
- **En résidences municipales**
- **Via le site [www.saint-etienne.fr](http://www.saint-etienne.fr)**
- **Démarche en ligne sur le site internet [ViaTrajectoire](#)**

## CRITÈRES DE PRÉ-ADMISSION EN EHPAD

- Être âgé de 60 ans révolus.
- Être stéphanois ou avoir des descendants stéphanois.
- Ne pas dépasser un revenu fiscal de référence de 21 600 € annuels pour une personne, 43 200 € pour un couple.

**En fonction des disponibilités dans les établissements, ces critères pourront être adaptés.**

## DÉMARCHES D'ADMISSION

- Constitution du dossier administratif et médical.
- Passage en commission.  
Si le dossier est accepté, inscription sur liste d'attente.
- Après accord pour une admission éventuelle : prise de rendez-vous à la résidence concernée.
- Visite médicale de pré-admission.
- Admission prononcée par le CCAS en accord avec la direction de la résidence et en fonction de l'avis médical.

# LES TARIFS

Les tarifs appliqués sont proposés chaque année par le Conseil d'administration du CCAS. Ils intègrent une participation de la Ville de Saint-Étienne qui permet de minorer leur montant. Fixés annuellement par le Conseil départemental de la Loire, ils sont revus au 1<sup>er</sup> janvier et affichés dans les résidences. Les prix des repas sont fixés en fonction des revenus des personnes âgées (sauf formule 3 repas).

Sous certaines conditions, un résident peut bénéficier des aides financières suivantes :

- **L'aide personnalisée d'autonomie (APA)**, versée par le Conseil départemental de la Loire.  
Elle dépend du degré de dépendance.

En EHPAD, il n'y a pas de dossier à déposer. La prestation est directement versée à l'établissement qui la déduit de la facture.

- **L'aide personnalisée au logement (APL)**, versée par la Caisse d'allocations familiales.  
Son montant varie selon les ressources.
- **Une réduction d'impôt** pour les résidents d'EHPAD **égale à 25 %** des sommes réglées avec un plafond de 10 000€, soit un montant maximal de réduction de 2 500 €.

**Tous les établissements sont entièrement habilités à l'aide sociale.**

Le secrétariat de la résidence d'accueil et les travailleurs sociaux du CCAS sont à la disposition du résident, de la famille ou du tuteur pour les conseiller et les aider dans la constitution de ces dossiers.

# TARIFS JOURNALIERS EN RPA – 2017

		Hébergement		Dépendance	
EHPAD	Chambre simple	55,88 €	50,29 €	+	5,57 €
	Chambre double	53,23 €	47,66 €	+	5,57 €
Unité de Vie Protégée (UVP)		60,00 €	54,43 €	+	5,57 €
LA RIVIÈRE	EPHAD avant travaux	50,83 €	45,23 €	+	5,57 €

		Studio	Studio+	Couple
RÉSIDENCE AUTONOMIE	Chavanelle		30,26 €	35,03 €
	Les Hortensias	Fermeture en septembre 2017		
	La Terrasse	22,41 €		31,88 €
	Les Camélias	25,77 €	30,79 €	36,17 €
	La Rivière	25,77 €		36,17 €

## PRESTATIONS DIVERSES

### REPAS EN RESIDENCES AUTONOMIE

Le règlement intérieur fait obligation aux personnes âgées de prendre un minimum de 15 repas par mois.

Personnes seules :		
Revenus inférieurs ou égal à 12.400 €	7,55 €	Forfait 3 repas
Revenus compris entre 12.401€ et 17.500€	8,30 €	15,85 €
Revenus supérieurs à 17.501 €	9,30 €	

Couples :	
Revenus inférieurs ou égal à 24.800 €	15,10 €
Revenus compris entre 24. 801 € et 35.000 €	16,60 €
Revenus supérieurs à 35.001 €	18,60 €

Les Résidences **CHAVANELLE**, **LES HORTENSIAS**, **LES CAMELIAS** et **LA RIVIERE** proposent un service quotidien de 3 repas aux personnes qui en ont besoin, au tarif journalier de 15,85 €, quels que soient leurs revenus.

Courant 2017, **La TERRASSE** proposera également les 3 repas.

**REPAS EN SECTION EHPAD** : inclus dans le tarif.

### APPARTEMENT :

Il est proposé aux familles de tous les résidents (quel que soit leur établissement) de séjourner dans un appartement individuel situé à la résidence de la Rivière pour un maximum de 4 jours (soit 4 nuits) au tarif de 15 € par jour.



# LES RÉSIDENCES MUNICIPALES À SAINT-ÉTIENNE

## RÉSIDENCES MÉDICALISÉES (EHPAD)

- BALAÏ** (80 chambres)  
34 et 36 rue Balay - 04 77 46 54 45
- BEL HORIZON** (88 chambres)  
20 rue Franklin - 04 77 49 00 15
- BUISSON** (78 chambres)  
8 rue Étienne Dolet - 04 77 32 60 53
- LA CROIX DE L'ORME** (80 chambres)  
20 rue de la Croix de l'Orme - 04 77 57 31 71
- LES CÈDRES** (80 chambres)  
17 rue Antoine Poyet - 04 77 95 74 93

## RÉSIDENCES-AUTONOMIE

- CHAVANELLE** (80 studios)  
40 rue Pointe Cadet - 04 77 41 94 71
- LES HORTENSIAS** (54 studios)  
**CRÈCHE LES P'TITS MATRUS**  
6 boulevard Alfred de Musset - 04 77 32 38 95
- LA TERRASSE** (80 studios)  
21 rue Léon Lamaizière - 04 77 74 09 98
- LES CAMÉLIAS** (55 studios)  
4 rue de la Veüe - 04 77 59 99 15

## RÉSIDENCE MIXTE

- LA RIVIÈRE** (56 chambres médicalisées - 35 studios)  
62 rue Parmentier - 04 77 81 02 55



## CONTACT

### ACCUEIL MUNICIPAL SENIORS

Hôtel de Ville

Tél : 04 77 42 37 41 - Fax : 04 77 42 37 40

[personnesagees@saint-etienne.fr](mailto:personnesagees@saint-etienne.fr)

[www.saint-etienne.fr](http://www.saint-etienne.fr) > rubrique Seniors

Des réponses à vos questions sur [www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr](http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr),  
le portail national d'information pour les personnes âgées et leurs proches.